

**Zeitschrift:** Revue suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 92 (1995)  
**Heft:** 1-2

**Rubrik:** Revue de presse

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# **Revue de presse**

## **Contre l'avis de ses principaux partenaires**

### **la France a obtenu la limitation des terres qui devront être mises en jachère**

Les céréaliers français vont pouvoir accroître leur production : à l'issue d'âpres discussions, les ministres de l'Agriculture des Douze se sont mis d'accord, mardi 25 octobre, pour ramener de 15 % à 12 % le taux de jachère obligatoire, appliqué aux grandes cultures dans l'Union européenne depuis la réforme de la politique agricole commune (PAC) en mai 1992.

Cette réduction est inférieure aux demandes des professionnels, mais apparaît comme un succès appréciable compte tenu des vives réticences exprimées par plusieurs Etats membres. Pendant deux jours, Jean Puech n'a cessé de marteler la même idée : «La jachère est un outil de gestion permettant de réguler la production en fonction des besoins.» Or, actuellement, l'approvisionnement de l'Union européenne est insuffisant, ce qui oblige à puiser dans les stocks. Les prix des céréales, au lieu de baisser comme le prévoyait la réforme, s'en-volent : et les producteurs de porcs ou de volailles, tournant le dos à l'objectif de reconquête du marché intérieur par les céréales communautaires, font appel à nouveau à des produits de substitution, tels le manioc ou le «corn gluten feed», importés à bas prix des pays tiers. Il est donc apparu nécessaire de laisser s'accroître la production si l'on veut que l'Union profite des débouchés existants et ne laisse pas les Etats-Unis (qui ont supprimé cette année toute obligation de jachère), gagner seuls des marchés.

La démonstration faite par Paris a ébranlé le Conseil, sans tout à fait en convaincre les membres. La Commission proposait de réduire le taux de jachère de 2 points (de 15 à 13 %), et on sentait qu'un accord devait pouvoir être trouvé sur cette base. Mais M. Puech voulait davantage. Plusieurs pays membres s'y montraient hostiles, faisant valoir que si l'on voulait reconstituer les stocks et atténuer la pression sur les prix, on pouvait, au lieu de jouer sur la jachère, réduire les exportations subventionnées, si nécessaires au-delà des engagements pris au GATT.

## **L'opposition des Grecs et des Allemands**

C'était l'avis de Londres et de Bonn. Les Britanniques étaient ravis de mettre en relief les difficultés de fonctionnement de la PAC qu'ils trouvent insuffisante, et c'était aussi l'opinion des ministres des pays s'apprêtant à adhérer à l'Union et qui participaient au débat sans prendre part à la décision : plutôt sacrifier les exportations que de risquer de relancer la production. Les Allemands ne cachaient pas que la situation actuelle de prix élevés, assurant des revenus confortables aux producteurs, leur convenait parfaitement, même si elle était contraire aux orientations que les Douze avaient arrêtées voici deux ans en adoptant la réforme.



«La réforme est complètement oubliée. C'est fabuleux comme retournement ! Ce Conseil n'a aucune cohérence», déplorait un haut fonctionnaire de la Commission. Lors d'une séance restreinte, M. Puech expliqua, avec apparemment la force de conviction nécessaire, que l'enjeu était politique et que, «si l'on s'écartait des principes de la réforme de la PAC, tout risquait de partir en éclats». La mise en garde fut entendue et, lors du vote, seuls les Allemands et les Grecs continuèrent à s'opposer à une baisse du taux à 12%. La décision sera formellement adoptée après que le Parlement européen aura donné son avis.

**Philippe Lemaître**

## Micropolluants organiques dans les sols et engrains de ferme

La présence de micropolluants organiques dans les sols et les engrains de ferme porte atteinte, à partir de certaines valeurs-critiques, à la fertilité du sol et à ce qu'on en tire à des fins alimentaires. Les résultats d'une étude entreprise dans les années 1992 et 1993 par la Station fédérale de recherches en chimie agricole et sur l'hygiène de l'environnement (Liebefeld-Berne), en collaboration avec le groupe d'écotoxicologie du professeur J. Tarradellas, à l'Institut du génie de l'environnement de l'EPF-Lausanne, sont désormais connus. Ils montrent une présence de PAH (hydrocarbures aromatiques polycycliques) et de PCB (polychlorobiphényles) – composés largement répandus dans la biosphère et ne se dégradant pas, ou pendant un temps relativement long – dans tous les produits étudiés par les scientifiques, mais à des teneurs plus faibles, voire égales, en comparaison à des études similaires à l'étranger, selon la station.

Pour le PAH, les résultats font état de 6300 mg/tonne de matière sèche dans les boues d'épuration, de 2000 mg/t dans le compost, 175 mg/t dans les échantillons de sol, 165 mg/t dans ceux de lisier de bovins et 143 mg/t dans celui de porcs. Il s'agit là des concentrations moyennes trouvées par l'équipe de chercheurs.

En ce qui concerne le PCB, les boues d'épuration viennent une nouvelle fois en tête (413 mg/t MS). Suivent le lisier de porcs (37), le compost (32), le lisier de bovins (20) et le sol (14).

### A la recherche de valeurs-critiques

Interrogé par l'agence de presse CRIA, le chef du service des micropolluants organiques à la station fédérale de Liebefeld, J.-D. Berset, précise que les mesures ont été effectuées sur 102 sites privés et publics du réseau national suisse de mesures pour l'observation de la charge du sol en polluants.

Les sols du réseau n'avaient jusqu'ici jamais été analysés quant à leur teneur en PAH et PCB.

Or, cette «teneur de fond» doit être connue, selon le chercheur. Il se trouve qu'on ne sait rien des polluants organiques dans les engrains de ferme, que le



compost n'apparaît pas au-dessus de tout soupçon et que le comportement des substances dans le sol demeure quasiment inconnu. La Suisse ne disposant pas de valeurs-critiques indicatives, il va s'agir au cours des cinq à six années à venir, à partir de l'étude, de proposer des valeurs, d'une part, de déterminer la toxicité des PAH et PCB à court, moyen et long terme pour les micro-organismes et pour les plantes, dès lors la chaîne alimentaire.

«L'homme faisant partie de l'environnement, il est ainsi concerné» constate J.-D. Berset.

**CRIA-AH**

## Nouveauté mondiale: la radiographie numérisée sans film

AddOn-Bucky® – radiographie numérique

Les avantages pour le public spécialisé et le grand public sont:

- nouvelle technique de numérisation de l'image radiographique;
- réduction de la dose de radiations;
- obtention rapide des résultats et du diagnostic;
- avantages écologiques (pas de film, pas de chimie);
- avantages économiques.

Grâce à cette invention, les pertes de temps et les frais consécutifs pour la logistique et la manipulation des cassettes de films, ainsi que tous les frais et les problèmes liés au développement de ces derniers, chimie et chambre noire, appartiendront bientôt au passé.

Ce système se distingue tout particulièrement par la considérable diminution de la dose de rayonnement subie, et en deuxième lieu par les avantages écologiques dus à la suppression de la chambre noire.

### A VENDRE ruches Dadant-Blatt

complètes, habitées  
(12 cadres).

**Mme Jacqueline Jungo**  
**Rue des Deux-Tours 5,**  
**1530 Payerne**  
**tél. (037) 61 10 28**

### A VENDRE pour raison de santé 9 ruches Rithner

pastorales DB, fond «VA», habitées, en excellent état, avec deux hausses et le nourrisseur, ainsi que 4 petites ruches DB, 6 cadres à fond «VA».

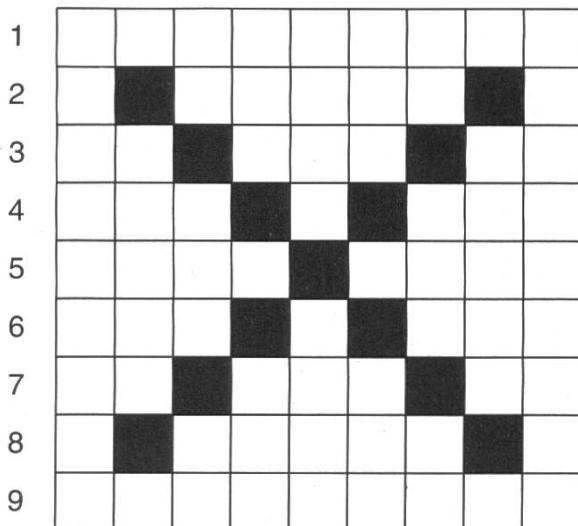
**M. Ernest Pochon**  
**Rue de Lausanne 4, 1530 Payerne**  
**tél. (037) 61 47 13**



# Mots croisés

## Mots croisés N° 1-2

1 2 3 4 5 6 7 8 9



### Verticalement

- Terreurs des apiculteurs.
- Autant.
- Interjection – Période – Oui.
- Cacha – Objectif.
- Aussi – Une Bande qui pose des problèmes.
- Petit poème – Souverain.
- Préposition – Croyance – Symbole.
- D'un jaune verdâtre.
- Made in Switzerland !

C. Michaud

### Horizontalement

- Aérera.
- Vent très sec.
- Symbol – Pronom – Coule en Sibérie.
- Plante officinale – Coup de baguette.
- On y va bien malgré soi – Il n'est pas toujours bon !
- Enzyme – Espèce de bugle.
- Note – Poisson de mer – Conjonction.
- Liqueurs d'anis.
- Intolérants.

### Solution du N° 11-12

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	M	A	T	U	R	A	T	E	U	R
2	I	M	I	T	A	T	E	U	R	.
3	E	N	R	E	N	E	M	E	N	T
4	L	E	E		D	P		E	S	.
5	S	U		O	T	E	R		E	.
6	G	I	R	O	N		R	A	P	T
7	E	E		E	R	E	P	A	S	.
8	L		S	U	R	P	R	I	S	E
9	E	N		F	A		A	N	S	.
10	E	I	N		T	U		E	E	E

